

Assistant juridique-Gestionnaire de soins psychiatriques sans consentement (f/h)

L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS CVL) a pour mission de définir et de piloter la politique régionale de santé en prenant en compte les spécificités des territoires, les offres et partenaires ressources ; et d'impulser les évolutions de l'offre en santé afin d'améliorer la santé de la population et de rendre notre système de santé plus efficient. L'ARS CVL intervient également pour préparer, mettre en œuvre et assurer le suivi des décisions administratives relevant de la compétence du préfet, au titre du code de la santé publique dans les domaines de la veille, de la sécurité et de la police sanitaires, ainsi que de la salubrité et de l'hygiène publique.

Au sein de l'unité santé publique et sécurité sanitaire de la délégation départementale du Loiret et en lien avec l'équipe, vous êtes en charge de la préparation et du suivi des décisions d'admission en soins psychiatriques à la demande du Préfet. Vous préparez les arrêtés et veillez au respect des procédures en application du code de la santé publique et du code de procédure pénale.

Vous suivez également les dossiers d'admission en soins psychiatriques à la demande des directeurs d'établissements et traitez les demandes préfectorales relatives aux ports d'armes.

Le département du Loiret disposant d'une unité d'hospitalisation spécialement aménagée (UHSA) qui prend en charge les détenus de 9 départements nécessitant des soins psychiatriques, vous êtes le référent pour l'UHSA. A ce titre, vous assurez une veille réglementaire et êtes l'interlocuteur privilégié des correspondants des délégations départementales d'ARS pour le transfert des détenus en UHSA ; vous assurez également un suivi statistique des admissions.

Dans le cadre de la gestion des soins psychiatriques, vous travaillez en liens étroits avec les établissements psychiatriques, la préfecture et les autres délégations d'ARS.

Par ailleurs vous assurez également des missions dans le domaine de la veille et de la sécurité sanitaires (environ 10% de l'activité) telles que : suivi des injonctions thérapeutiques, autorisations de transport de produits stupéfiants dans l'espace Schengen ou encore élaboration du récépissé et suivi des déclarations préalables aux activités de tatouage.

Titulaire d'un diplôme niveau Bac+2 / Bac +3, vous avez déjà exercé dans un environnement administratif et/ou juridique. Vous disposez de connaissances dans le domaine du droit et des procédures administratives. Une expérience dans l'environnement de la santé serait appréciée. Doté-e de qualités relationnelles, vous êtes rigoureux-se, maîtrisez la communication écrite et orale, et faites preuve d'autonomie. Vous avez le sens de l'organisation et du travail en équipe.

Catégorie (corps) ou niveau d'emploi

- Catégorie B (titulaire de la fonction publique)
- Agent niveau 4 sous CCNT du 08/02/1957
- Contractuel catégorie B CDD 2 ans

Rémunération

1 879 € brut mensuel minimum – selon profil et expérience

Contact

Envoyer lettre de motivation et CV au service « recrutement » de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire– ars-cvl-mobilite-recrutement@ars.sante.fr à l'attention de Madame La Directrice Générale - Préciser les références du poste.

Renseignements auprès de Françoise RAVENEAU au 02 38 77 47 80 ou de Gabriel GRABOWSKI au 02 38 77 47 34